Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 67 (1996)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Les prestations complémentaires (PC)

Les prestations complémentaires (PC) ont pour but d'assurer un minimum d'existence modeste aux rentiers AVS et Al. Ce sont des prestations de l'assurance sociale et non pas de l'assistance.

Sont prises en considération pour le calcul PC, non seulement les rentes AVS et AI, mais aussi la fortune et la totalité des revenus. Il s'agit de prestations de nécessité.

Ce sont des prestations cantonales qui sont toutefois subventionnées par la Confédération.

Dans le canton de Berne, 40 % des bénéficiaires de PC vivent dans un home.

Schéma de calcul pour un bénéficiaire PC vivant dans un home

Dépenses

Recettes

Frais de home

Consommation de fortune

+ Dépenses personnelles

- + Revenu
- + Autres dépenses reconnues
- + Prestations éventuelles de caisse maladie et allocation pour impotent (AIP)

Ce qui représente, par mois, un maximum absolu de :

2314 fr. pour une personne seule et 3880 fr. pour un couple.

HELVETIA PATRIA



PATRIA Agence générale du Jura Florent Schmidt 2800 Delémont



LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Remarques concernant le tableau de la page 15 :

- la participation de l'Etat va bien au-delà de la prestation complémentaire et de la prise en compte du solde des factures, car parfois il prend en charge le déficit de l'établissement.
- Les deux situations présentées ci-contre donnent un aperçu de la législation actuelle en vigueur.
- Les prix de pension et l'argent de poche sont adaptés aux genres d'établissements, médicalisés ou non.
- Une fortune immobilière éventuelle peut aussi être mobilisée comme ressource, au même titre que les carnets bancaires ; la personne devra peut-être vendre son bien si elle reste à demeure en établissement.
- Le bénéficiaire d'une PC reçoit de l'Etat un subside qui couvre totalement la prime de l'assurance maladie obligatoire des soins.



Les exemples et les calcul des pages 13 et 15 ont été réalisés respectivement par Christian Lehmann, de l'Office des prestations complémentaires, à Berne et Louis Girardin, de la Caisse de compensation de la République et Canton du Jura.

of Switzerland



Client de la SBS et membre du récoltez KeyClub, points. Des points à échanger contre des vols intervilles, des cartes iournalières billets de concert et même un taux d'intérêt préférentiel une carte VISA. Sans payer un centime! Additionnez désormais les points pour vos versements, vos achats de parts de fonds, votre souscription d'hypothèque, vos ordres de bourse et payés par carte Bienvenue Information au Société de 0800 810 600. Banque Suisse

Société de Banque Suisse, 43, avenue de la Gare, 2800 Delémont, tél. 066/21 86 66 Société de Banque Suisse, 11, rue du Jura, 2900 Porrentruy, tél. 066/65 91 91



breveté et microdents:

garantie totale écrite de 5 ans

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Lors d'un séjour définitif en établissement médicalisé ou non médicalisé, les ressources des pensionnaires, souvent, ne peuvent pas couvrir, à elles seules, les frais (loyer et soins). Les prestations complémentaires à l'AVS et l'Al (PC) y pourvoient.

Examinons, au moyen des deux exemples ci-dessous, ce que cela représente pour une personne seule au bénéfice d'une rente de vieillesse et séjournant en 1996 dans un home médicalisé :

	Avec rente maximale et fortune		Avec rente minimale sans fortune	
Fortune et dettes				
Epargne, créance, prêt, donation	90'000		0	
Propriété immobilière	0		0	
Dettes	-0		-0	
Déduction forfaitaire	-25'000		-0	
Solde fortune entrant en considération	65'000		0	
Prise en compte de la fortune				
au 1/5 comme revenu annuel		13′000	0	
Revenus				
Rente de vieillesse		23'280		11'640
Autres rentes et pensions		0		0
ntérêts et revenu de la fortune		3′780		0
Total des revenus bruts pris en compte		40′060		11′640
)épenses				
ntérêts et frais d'entretien bâtiment		0		-0
oyer et soins après la participation				
le la caisse maladie		-41'995		-41'995
Argent de poche du pensionnaire		-2′520		-2'520
nsuffisance de revenu	4′455			32'875
Prestation complémentaire annuelle	4'455			27′768
Prestation complémentaire mensuelle	372			2′314
Calcul des ressources et dépenses du pens	ionnaire			
Ressources : de la fortune	13'000		0	
Rente AVS et revenu de fortune	27'060		11'640	
PC annuelle (12 x la PC mensuelle)	4′464	44′524	27′768	39'408
Dépenses : loyer (365 jours à 113 fr.)	41′245			41′245
Soins (la caisse maladie paie 85 fr. au foyer ;				
reste à la charge du pensionnaire				
es franchises et quote part)	750			750
Argent de poche (12 mois à 210 fr.)	2′520	-44′515	2′520	-44′515
Solde : avec ses ressources, la personne paie				
ses frais de séjour ; chaque année, elle présentera		.0		F/107
une révision de la PC, car sa fortune aura diminué		+9		-5′107

Après épuisement du droit aux PC, il est pris en charge par les ressources suivantes :

Si les ressources ci-dessus ne suffisent toujours pas, l'ultime solde sera couvert :

[–] par le solde de la fortune disponible (y compris le forfait de fr. 25'000.— qui n'a pas été pris en considération dans le calcul de la PC) ; ceci jusqu'à ce que la fortune se limite à un montant de fr. 8'000.— par personne (fr.16'000.— par couple) ;

⁻ par d'éventuelles contributions des enfants (en ligne directe), voire des petits-enfants, s'ils se trouvent en situation de pouvoir le faire.

[–] soit par la réduction de la facture de l'établissement, pour autant que celui-ci en ait reçu l'autorisation (la rédution consentie est alors financée dans le cadre de la subvention versée par l'Etat pour couvrir le déficit de fontionnement) ;

soit par une allocation spéciale versée par la commune de domicile, lorsque la personne séjourne dans un établissement qui n'est pas autorisé à procéder à une réduction de sa facture.

Envois non distribuables à retourner à: ADIJ, case postale 2740 Moutier



DARIER HENTSCH & CIE

BANQUIERS PRIVÉS DEPUIS 1796

Monsieur Fritz Widmer 6, r. Andins 2800 Delémont

Avec beaucoup de doigté et l'expérience de plus d'un quart de siècle,

le SAMURAÏ PORTFOLIO

sélectionne pour vous

les perles du marché japonais.



SAMURAÏ PORTFOLIO

N° de valeur: 277 844

Darier Hentsch & Cie Institutionnel Informations: Christoph Ringger • Telefonds (41-22) 708 68 68 Rue de Saussure 4 • CH-1204 Genève

Le prospectus, le règlement du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sans frais auprès de Darier Hentsch & Cie.